

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

Convocation du 22 octobre 2015 – Transmise le 22 octobre 2015 – Affichée le 22 octobre 2015

* * * * *
_ _ _ _ _

L'an deux mil quinze, le vingt-six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bernard LALANDE.

PRESENTS : MM LALANDE B., GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N., POUJADE L., GLEIZES-NOCENTINI E., BOURDELAUD J-P., BOULLE C., MAIMBOURG S. (à partir du point n° 2), LAUZEL N., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M., CAILLET F-X., PERRAULT A-L.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Isabel FABIEN-BOURDELAUD (Pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BOURDELAUD), M. Didier PIEFORT (Pouvoir à Monsieur Yves POUJADE), Mme Sandra NICOLLE (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Mme Jacqueline TACHDJIAN-GERVAIS (Pouvoir à Madame Marie-Noëlle TUGAS).

Absents : Mme Janique CRIARD-HERAUD et M. Didier DEFAYE.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Anne-Laure PERRAULT désormais conseillère municipale suite aux démissions de Messieurs HAMELIN et JOLIVET.

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que par solidarité vis-à-vis des familles des victimes du drame de PUISSEGUIN, les drapeaux seront mis en berne le lendemain.

Madame Anne-Laure PERRAULT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE261020151 :

CONVENTIONS A PASSER AVEC L'AGENCE ERASMUS+ France / EDUCATION-FORMATION ET AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE PUBLIQUE MIXTE :

Madame le Deuxième Adjoint explique que l'Union Européenne a créé un programme ERASMUS + qui vise à favoriser les échanges dans le domaine européen en matière de formation et qui permet de soutenir financièrement les initiatives allant dans ce sens et, plus particulièrement, les partenariats entre établissements scolaires.

Afin de poursuivre la dynamique d'ouverture européenne impulsée par la Commune de Montendre et les associations locales, l'équipe enseignante a souhaité s'investir elle aussi et ouvrir les élèves de l'école à la culture européenne.

A cet effet, un partenariat a été noué entre l'école élémentaire Jacques BAUMONT et 4 autres établissements européens :

- l'école José Maria Del Campo à Séville, en Espagne ;
- l'école de PEFKA dans la région de Thessalonique en Grèce ;
- l'école de la Ville de Giurgiu en Roumanie ;
- l'Istituto Comprensivo "Militi" de la ville de Barcellona en Sicile.

Ces établissements ont élaboré un projet commun dont le but est d'améliorer les compétences linguistiques des élèves et enseignants.

Les différents objectifs visés sont les suivants :

- Améliorer les compétences linguistiques et communicatives par le biais du travail en équipe et des relations sociales, par la réalisation d'activités et la participation autour de projets communs, en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Promouvoir et faciliter le contact, l'échange d'idées et le travail collaboratif entre professeurs et élèves des pays participants ;
- Elaborer, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques des centres partenaires en matière éducative ;
- Améliorer la compréhension de la dimension européenne dans le processus d'enseignement ;
- Promouvoir des activités de coopération entre les centres partenaires pour renforcer la dimension européenne de l'éducation ;
- Offrir l'opportunité aux élèves et aux professeurs de pratiquer différentes langues et faire croître leur motivation pour l'apprentissage de ces langues.

Ce projet se déroulerait à compter du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016 sur une durée de 2 ans.

Les classes de même niveau seront associées entre elles au moyen de Skype (relation bilatérale) et partageront, en plus des mêmes activités, des liens étroits. Les relations seront ainsi particulièrement fortes entre les classes des derniers niveaux de primaire qui auront un correspondant étranger dans une classe de même niveau.

Le projet repose principalement sur l'idée de l'élaboration d'un journal culturel qui regrouperait l'ensemble des activités réalisées, établies avec un degré de complexité qui augmenterait au fur et à mesure que les élèves avanceraient dans leur scolarité. Afin de développer les compétences des élèves dans la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une version numérique de ce journal sera également élaborée.

Ce journal servira de support à l'étude et l'exploration de différentes thématiques traitées en parallèle dans l'ensemble des établissements partenaires.

Ce travail permettra la construction d'un jeu de société qui sera proposé par une école partenaire aux autres écoles lors d'un voyage (1 par année scolaire) organisé pour un groupe d'élèves sélectionné par un jury. Le jeu créé permettra de découvrir la ville d'accueil de façon ludique tout en réinvestissant les compétences linguistiques acquises.

Dans le cadre de ce type de projet, l'Union Européenne demande que la Commune de domiciliation de l'école concernée serve de structure support administratif et de relais de financement de l'opération. C'est pourquoi il est nécessaire de passer une convention avec l'Agence ERASMUS + France / Education-Formation, groupement d'intérêt public en charge du suivi du programme ERASMUS +, encadrant les modalités de mise en œuvre de la partie française de ce projet.

La subvention européenne prévue par la convention s'élève à 24 675 €, cette somme incluant la prise en charge intégrale du coût de l'opération. Cette subvention sera en principe versée progressivement à la Commune de Montendre.

Afin de permettre une gestion plus souple de ces fonds et de donner davantage de réactivité dans la réalisation du projet, il est proposé que la Commune de Montendre procède, au fur et à mesure de la réception des fonds européens affectés à ce projet, à leur reversement à l'association sportive de l'école public mixte, qui sert de coopérative scolaire à l'école élémentaire, à charge pour l'équipe enseignante de rendre compte de la conformité au projet de l'utilisation de ces fonds.

Afin de permettre cette opération, il est donc nécessaire d'adopter deux conventions :

- la première à passer avec l'Agence ERASMUS+ France / Education-Formation, afin de pouvoir bénéficier du soutien financier européen à ce projet ;
- la seconde avec l'ASEP, afin de permettre le reversement de ces fonds à cette association et d'encadrer les modalités de suivi et de contrôle de leur utilisation par la Commune de Montendre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- accepte de servir de structure support du volant français du projet de partenariat entre établissements scolaires ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention à passer avec l'Agence ERASMUS + France / Education-Formation relative aux modalités de mise en œuvre de ce projet ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention encadrant les modalités de reversement de cette subvention à l'association sportive de l'école publique mixte et de contrôle de la conformité au projet de l'utilisation de ces fonds ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout autre document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020152 :

CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE COLLEGE SAMUEL DUMENIEU :

Madame Stéphanie MAIMBOURG rejoint la séance.

Madame le Deuxième Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE2410201412 en date du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal a accepté de soutenir l'installation d'une classe relais sur le territoire de la Commune en partenariat avec le Conseil Départemental de Charente Maritime et le collègue Samuel DUMENIEU.

La Commune a donc procédé à l'aménagement d'un terrain situé rue des Pins, à proximité du gymnase et du collège et y a installé un ensemble de deux salles de classe modulaires afin de le mettre à disposition du collège en tant que structure support de la classe relais.

Afin de finaliser le lancement de cette opération, il est nécessaire d'adopter une convention encadrant les obligations respectives des partenaires dans la gestion des locaux mis à disposition.

La Commune de Montendre s'engage à mettre à disposition à titre gratuit au dispositif Relais Sud un ensemble de 3 structures modulaires viabilisé, aménagé au 13 rue des Pins à Montendre, sur une parcelle lui appartenant à la commune de Montendre. Cet ensemble comprend 2 salles de cours, des sanitaires et une rampe d'accès.

Le Conseil Départemental de Charente Maritime prend en charge les aménagements nécessaires suite à la livraison des structures modulaires (accès internet et téléphonie), les frais de fonctionnement (eau, électricité, abonnements divers) et l'acquisition des équipements mobiliers.

Le collègue Samuel DUMENIEU s'engage à souscrire à toute assurance nécessaire dans le cadre de l'activité classe relais et à assurer l'entretien des locaux et du terrain mis à disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- adopte la Convention relative à l'utilisation de locaux pour le dispositif Relais Sud à passer avec le Conseil Départemental de Charente Maritime et le collègue Samuel DUMENIEU ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020153 :

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE III :

Monsieur le Premier Adjoint explique que, sur proposition de l'office de tourisme de Montendre, il est nécessaire de procéder à la demande de classement de ce dernier en catégorie III sur la base des nouveaux critères prévus par la réglementation.

Lors du dernier renouvellement de classement en 2010, les offices de tourisme étaient encore répertoriés selon un classement en étoiles. Entretemps les modalités de classement ont été modifiées par un arrêté ministériel du 10 juin 2011.

Le classement des offices de tourisme étant délivré pour des durées de 5 ans, il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande de classement auprès des services de l'Etat selon la nouvelle nomenclature.

Le nouveau classement remplace les étoiles par les catégories I, II et III correspondant aux trois types d'office suivants :

- L'office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information du touriste ;
- L'office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion touristique d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Au regard de ses caractéristiques, l'Office de Tourisme de Montendre rentre dans la catégorie III et il convient donc d'adresser une demande de classement en ce sens à la Préfecture de Charente Maritime.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	Mme Stéphanie MAIMBOURG sort et ne prend part ni au débat, ni au vote
Contre		
Abstention		
Vote	Majorité	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L 133-10-1 et D 133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Montendre de voir son Office de Tourisme obtenir le classement en catégorie III,

- approuve le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'Office de Tourisme de Montendre tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D 133-22 du Code du Tourisme ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout autre document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020154 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES SUPPORT DE LA MONTEE EN DEBIT AU POINT DE RACCORDEMENT MUTUALISE DE VALLET :

Monsieur le Maire délégué de Vallet informe le Conseil qu'après mise en concurrence des opérateurs aménageurs susceptibles d'assumer les travaux liés à la montée en débit destinés à la création d'un nœud de raccordement abonnés sur la commune associée de Vallet, c'est la société Orange qui a été retenue et s'est vu attribuer le marché pour un montant d'investissement de 71 062,84 €HT et un coût de fonctionnement annuel de 1 045,30 €TTC.

L'opérateur aménageur étant sélectionné, il est dès à présent nécessaire d'adopter la convention prévoyant la mise à la disposition d'Orange dès leur réalisation des réseaux et équipements réalisés dans le cadre des travaux de montée en débit, à savoir :

- une armoire pré-équipée avec son socle, son atelier d'énergie et environnement technique, posée sur une dalle implantée sur une aire aménagée et sécurisée ;
- un ensemble de 6 paires de fibres optiques entre le répartiteur optique du nœud de raccordement abonnés montée en débit et le nœud de raccordement abonné d'origine ;
- des installations support de la dérivation de la boucle locale.

En contrepartie, Orange s'engage à verser à la Commune une redevance annuelle de 850 €HT pour la mise à disposition de ces équipements et réseaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- adopte la convention de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit au point de raccordement mutualisé de Vallet décrite ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout autre document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020155 :

APPEL A PROJETS : « AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS EXISTANTS » :

Monsieur le Cinquième Adjoint expose que le Conseil Régional Poitou-Charentes a initié un appel à projets visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants financé dans le cadre des fonds européens FEDER 2014-2020.

Cet appel à projets a pour objet de soutenir financièrement des travaux qui ne sont habituellement pas éligibles au soutien des fonds européens liés à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Il s'agit :

- de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment (parois opaques, menuiseries extérieures, amélioration de l'étanchéité, etc.) ;
- des systèmes de renouvellement d'air (VMC double-flux ou autre, etc.) ;
- des équipements de gestion ou de régulation, de gestion technique centralisée ;
- de l'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- de systèmes d'éclairage économe.

Les performances à atteindre dans le cadre de l'appel à projets sont calculées selon la méthode TH-C-E ex et sont les suivantes :

- une réduction de la consommation de chaque bâtiment inscrit dans le cadre de l'appel à projets de 100 kWhep/m²/an hors gains liés à l'emploi d'énergies renouvelables ou au changement du mode de chauffage ;
- Une consommation après travaux inférieure à 120 kWhep/m²/an.

Les travaux de réhabilitation thermique seront soutenus à hauteur de 65 % de leur montant HT avec une possibilité de bonification de 5 % si le projet intègre l'une des exigences complémentaires suivantes :

- répondre au label effinergie rénovation ;
- intégrer des énergies renouvelables ;
- réaliser les travaux avec des matériaux biosourcés ;
- répondre aux exigences de bâtiment à énergie positive ou neutre.

Il déclare que, sur cette base et afin de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années avec le Gymnase, l'école maternelle et l'école élémentaire, entre autres bâtiments qui ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation thermique, une étude énergétique a été faite sur la salle

des fêtes de Vallet et la salle municipale de Montendre afin de déterminer la pertinence d'inscrire ces bâtiments dans le cadre de l'appel à projets régional.

En ce qui concerne la salle des fêtes de Vallet, l'audit énergétique a fait ressortir le scénario optimal suivant :

Nature des travaux	Estimation du montant des travaux (en €HT)
Isolation des murs par l'extérieur	57 700 €
Renforcement de l'isolation des toitures	25 830 €
Remplacement des menuiseries extérieures	46 200 €
Isolation du plancher bas	13 290 €
Mise en place d'une VMC simple-flux modulée	38 400 €
Mise en place d'une pompe à chaleur air-eau	39 390 €
INVESTISSEMENT TOTAL	220 810 €
SUBVENTION	117 923 €
Revente certificats d'économie d'énergie	1 795 €
Coût aides déduites	101 092 €

En ce qui concerne la salle municipale, l'audit énergétique a fait ressortir le scénario optimal suivant qui prévoit la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique sur sonde verticale et bénéficiera donc de la bonification de 5 % énergie renouvelable :

Nature des travaux	Estimation du montant des travaux (en €HT)
Isolation des murs par l'extérieur	93 800 €
Renforcement de l'isolation des toitures	90 300 €
Remplacement des menuiseries extérieures	121 800 €
Mise en place d'une centrale de traitement d'air double-flux	25 300 €
Mise en place d'une pompe à chaleur géothermale sur pieux	53 400 €
Remplacement de l'ensemble des luminaires	23 900 €
INVESTISSEMENT TOTAL	408 500 €
SUBVENTION	248 570 €
Revente de certificats d'économie d'énergie	7 918 €
Coût aides déduite	152 012 €

Les travaux non éligibles aux subventions de l'appel à projet sont susceptibles d'être subventionnés par d'autres fonds, ce qui permettra d'optimiser le temps de retour de ces investissements.

Le plan de financement de cette opération de réhabilitation thermique de 2 bâtiments communaux dont le montant s'élèvera à 629 310 €pourra être le suivant :

	pourcentage	montant
FEDER (Appel à projets)	58,24%	366 493,00 €
Commune de Montendre	41,76%	262 817,00 €
Montant HT de l'opération		629 310,00 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- décide de déposer un dossier de candidature dans le cadre l'appel à projets « amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » selon les scénarii de travaux et plan de financement présentés ci-dessus ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout autre document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020156 :

ADMISSION EN NON-VALEUR :

A la demande du Receveur Municipal, Monsieur le Troisième Adjoint propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur plusieurs titres irrécouvrables de cantine qui s'élèvent à la somme de : 98,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- d'accepter l'admission en non-valeur détaillée ci-dessus pour un montant de 98,70 €
- précise que les crédits à l'article 6541 du budget sont suffisants.

DELIBERATION n° 017240DE261020157 :

MODIFICATION D'UN POSTE – CHARGE DE MISSION RESPONSABLE DE LA VIE ASSOCIATIVE, DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT :

Monsieur le Troisième Adjoint rappelle que Madame Armelle BRIAND occupe, depuis le 16 novembre 2009, le poste de chargée de mission responsable de la vie associative, du projet éducatif local et des projets de développement en tant qu'agent non titulaire du droit public rémunéré sur la base du 5^e échelon de l'échelle de rémunération du grade d'attaché territorial.

Il lui a été proposé, dans le cadre du « rendez-vous » salarial prévu par la réglementation en vigueur, d'obtenir, à compter du 16 novembre 2015, une rémunération correspondant au 6^e échelon de cette échelle de rémunération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide qu'à compter du 16 novembre 2015, la rémunération du poste de chargé de mission responsable de la vie associative, du projet éducatif local et des projets de développement sera calculée sur la base du 6^e échelon de l'échelle de rémunération applicable aux attachés territoriaux ;
- Autorise le Maire ou le Troisième Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020158 :

ACQUISITION D'UNE SCULPTURE COMMEMORATIVE REPRESENTANT LA FRATERNITE DANS LES CAMPS D'INTERNEMENT :

Monsieur le Maire présente le travail de Madame Cécile Guédon, artiste domiciliée 550 route de Dax 40300 Cagnotte qui a réalisé une sculpture représentant la fraternité dans les camps d'internement qui a été présentée dans le cadre de manifestations commémoratives du 70^e anniversaire de la libération de ces camps.

Il s'agit d'une sculpture en brique représentant deux personnes en train de s'enlacer.

Son prix d'achat est de 5 000 euros et si le Conseil municipal donnait un avis favorable à son acquisition, elle pourrait être installée sur le site de la place des Chaumes afin de compléter et renforcer la vocation symbolique de ce lieu de mémoire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition au prix de 5 000 € de la sculpture commémorative de la fraternité dans les camps d'internement réalisée par Madame Cécile GUEDON ;
- Décide que cette sculpture devra être implantée sur le site de la place des Chaumes ;
- Autorise le Maire ou le Troisième Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020159 :

ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES APPARTENANT AU SIVOM DU CANTON DE MONTENDRE :

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil qu'en accord avec les Délégués et les Maires des communes membres du SIVOM du canton de Montendre, le Président du SIVOM a entamé les démarches préalables à la dissolution de cette structure qui n'est plus pertinente aujourd'hui sur notre territoire.

Pour cela, il convient de décider du devenir du patrimoine immobilier du SIVOM. Dans un premier temps, une négociation a été menée entre la Commune et le SIVOM l'acquisition des 4 parcelles de terrain suivantes :

- section 090B n° 729 d'une superficie de 1 270 m²
- section 090B n° 1669 d'une superficie de 5 683 m²
- section 090B n° 1670 d'une superficie de 8 746 m²
- section AM n° 46 d'une superficie de 7 128 m²

Les 3 premières parcelles sont situées en zone AU1 du PLU et la dernière en zone AU2.

Ces parcelles ont fait l'objet d'une estimation du service des domaines au prix global de 61 353 €

Après négociation sur le prix de vente, il est proposé par le SIVOM du canton de Montendre que la Commune de Montendre fasse l'acquisition de ces 4 parcelles pour le prix global de 13 238 € les frais afférent à cette acquisition étant à la charge de la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section 090B n° 729, 1669, 1670 et AM n° 46, propriétés du SIVOM du canton de Montendre, au prix global de 13 328 €;
- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2610201510 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Premier Adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation de la toiture de l'école maternelle.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Sur les toitures terrasse : renforcement d'isolation, étanchéité bicouche et remplacement des lanterneaux et sorties en toiture ;
- Sur la partie opaque du dôme central : étanchéité bicouche
- Sur la verrière du dôme : remplacement de la verrière en panneaux polycarbonate par un complexe d'étanchéité sur support acier perforé, mise en place d'une isolation thermique et acoustique et installation de lanterneaux ;
- Sur l'ensemble de la toiture : réfection de chéneaux et réseau d'eaux pluviales.

Cette opération représente un investissement de 57 925.87 €HT et est éligible à une subvention de 12 500 euros du Conseil Départemental de Charente Maritime, soit 21,58 % du montant de l'opération, au titre du fonds de soutien aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré (25% du montant d'investissement plafonné à une assiette de dépenses éligibles de 50 000 € HT).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite une subvention de 12 500 euros du Conseil Départemental de Charente Maritime, soit 21,58 % du montant de l'opération, au titre du fonds de soutien aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2610201511 :

CREATION DE POSTE :

Monsieur le Troisième Adjoint rappelle que, par délibération en date du 15 septembre 2015 017240DE190920156, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe ou 2^e classe titulaire afin de pourvoir au départ à la retraite de Madame Chantal RAFFENAUD.

Afin de permettre une plus grande réactivité et en cas de recrutement d'une personne non titulaire, il convient de prévoir également l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe contractuel pour satisfaire à un besoin occasionnel en application de l'article 3-alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2015, un poste d'adjoint administratif 2^e classe contractuel à temps complet pour satisfaire à un besoin occasionnel en application de

l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

- Précise que l'agent recruté sur ce poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération applicable aux adjoints administratifs territoriaux de 2^e classe ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- Autorise le Maire ou le Troisième Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :
période du 08/09/2015 au 21/10/2015 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date de mandatement	Entreprise/société	Objet	Total TTC
14/09/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules du 18/08 au 31/08/15.	715,36
14/09/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Café sucre et filtres mairie.	30,14
14/09/2015	BMSO - POINT P	Fournitures entretien et petit outillage chardes.	2 113,16
14/09/2015	SA AUDOIN ET FILS	Gravillon ateliers.	326,57
14/09/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cable d'ordinateur multimédia.	29,55
14/09/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien école + petit outillage Chardes	383,71
14/09/2015	CACC	Portail pour école élémentaire.	1 179,60
14/09/2015	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique bibliothèque.	104,38
14/09/2015	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène bassin ludique.	82,51
14/09/2015	MARRAUD SAS	Remplacement vitrage cassé école maternelle.	306,00
14/09/2015	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie de la ville.	768,00
14/09/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule chardes / vallet.	62,00
14/09/2015	SA ALBERT	Réparation gaz Maison des Bateleurs.	328,72
21/09/2015	SAS CHASSERIEAU	Fourniture et installation matériel cuisine maison	11 826,80
21/09/2015	SARL E.G.C.B. 17	Création rampe d'accès classe relais collège.	4 754,03
21/09/2015	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Travaux d'électricité aménagement cuisine MPE.	1 359,65
21/09/2015	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire, mairie et salle municipale	5 280,00
21/09/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	205,67
21/09/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 384,16
21/09/2015	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	310,18
21/09/2015	SARL BOUE FRERES	Fournitures entretien ateliers.	24,42
21/09/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Toner imprimante mairie de Chardes + papier	402,80
21/09/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Lecteur PNY de cartes multimédia.	11,00
21/09/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Complément facture acquisition ordinateur école Vallet	44,84
21/09/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Enrobé voirie mai 2015.	688,06
21/09/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	2 747,95
21/09/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires.	2 559,21

21/09/2015	ADP	Abonnement GPRS + paramétrage panneau lumineux	261,60
21/09/2015	PEDAGOFICHE	Abonnement sur internet.	68,25
21/09/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vins d'honneur solidarité jeunesse du 02/09	22,76
23/09/2015	MARRAUD SAS	Aménagement cuisine maison petite enfance peinture	742,26
23/09/2015	SARL E.G.C.B. 17	Travaux d'aménagement cuisine Maison Petite Enfance	1 216,20
28/09/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules du 01 au 14/09.	502,25
28/09/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	547,84
28/09/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	99,04
28/09/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	800,90
28/09/2015	OFFICE DEPOT FRANCE SNC	Table pour RAM.	346,80
28/09/2015	GK PROFESSIONNAL	Gilets pare balles police municipale.	1 593,60
28/09/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Tampons administratifs montendre, chardes et vallet	378,00
28/09/2015	GAEC DU VIGNEAU	Fauchage terrain FREE MUSIC	1 315,87
28/09/2015	SANITRA FOURRIER	Vidange bac à graisses restaurant scolaire école maternelle	345,51
28/09/2015	LUSSAULT SAS	Réparation cloche église.	405,41
28/09/2015	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau lac.	365,12
28/09/2015	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	125,94
28/09/2015	BETTINELLI Michaël	Création affiche du salon du livre 2015.	150,00
28/09/2015	GIFI DISTRI 29	Nappe papier forum des associations du 19 sept.	64,00
07/10/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Acquisition portable poste public (RIP)	1 382,69
07/10/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Acquisition 3 ordinateurs portables école maternelle	1 856,88
07/10/2015	BRUNET Jean-Marc	Pain don du sang du 18 septembre.	20,00
07/10/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées don du sang du 18/09 et denrées journées du patrimoine	211,43
07/10/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	317,03
07/10/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	491,37
07/10/2015	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fourniture d'une VMC à l'école maternelle + lampe	636,74
07/10/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Acquisition miroir voirie vallet.	782,75
07/10/2015	Editions S.E.D.	Fournitures scolaires école maternelle.	196,00
07/10/2015	LAROCHE Jérôme	Entretien et réparation tronçonneuse.	187,50
07/10/2015	GROUPE MONITEUR	Renouvellement abonnement la Gazette des Communes.	224,00
08/10/2015	SA ALBERT	Réfection réseaux en vide sanitaire et création d'une ventilation basse sanitaires école élémentaire	10 500,00
08/10/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	575,42
08/10/2015	SA FABIEN MATERIAUX	Fournitures caches conteneurs + vêtement travail	521,33
08/10/2015	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Location ponceuse + bande bibliothèque.	50,60
08/10/2015	Editions S.E.D.	Fournitures scolaires école élémentaire.	532,00

08/10/2015	RABOTIN SAS	Location conteneur septembre ateliers.	96,00
08/10/2015	SARL E.V.L.	Location échafaudage tubulaire chantier château.	1 512,00
08/10/2015	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Remplacement 2 contacteurs chauffe eau.	150,26
08/10/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais contre visite véhicule renault master.	6,00
08/10/2015	CA VA JAZZER	Animation fête du patrimoine du 20 septembre à Vallet	300,00
15/10/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules du 16 au 30 septembre.	1 060,11
15/10/2015	EARL LE BEL AIR	Denrées restaurant scolaire.	164,45
15/10/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	401,52
15/10/2015	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	1 196,87
15/10/2015	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	1 616,62
15/10/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	788,56
15/10/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien chardes.	286,58
15/10/2015	SARL BOUE FRERES	Petit matériel + réparation matériel.	652,04
15/10/2015	CACC	Vêtements de travail et de protection.	896,83
15/10/2015	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène sept bassin ludique.	201,31
15/10/2015	TAPHANEL Céline	Remise en état allée du château et curage de fossé	6 116,40
15/10/2015	BREAUD Sébastien	Fabrication étagère cantine + réparation tracteur.	636,00
15/10/2015	SARL LEGER PERE ET FILS	Nettoyage marché couvert.	192,00
15/10/2015	SARL BOUE FRERES	Changt pare brise sur tracteur KUBOTA.	746,26
15/10/2015	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation poignée porte sur véhicule Ford courrier	157,38
15/10/2015	HD SERVICES	Maintenance informatique sur les écoles, PEL et bibliothèque	525,00
15/10/2015	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais annonce marché public étanchéité école maternelle	516,25
15/10/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression 20 affiches salon du livre + bulletin municipal	2 161,00
15/10/2015	CACC	Petit matériel JC du 11 nov.	988,81
19/10/2015	FAURE Bruno	Solde honoraires maîtrise d'oeuvre mise aux normes	552,60
19/10/2015	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS	Renforcement voie communale route des champs à Chardes	29 500,03
19/10/2015	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chaudière gymnase.	2 227,73
19/10/2015	SA AUDOIN ET FILS	Grave à béton ateliers.	378,47
19/10/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts.	38,42
19/10/2015	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Ampoule + batterie pour véhicules.	85,03
19/10/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneau signalisation chardes.	280,38
19/10/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Presse bibliothèque.	107,00
19/10/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	739,93
19/10/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	27,98
19/10/2015	GALTIER BORDEAUX GRAND OUEST	Expertise des bâtiments communaux pour audit assurance	14 827,20
19/10/2015	EXTEBOIS SAS	Réparation jeux école maternelle.	576,72

19/10/2015	BODET SA	Contrat maintenance panneau score gymnase du 01/10	340,33
19/10/2015	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dégraissage hotte restaurant scolaire.	702,34
19/10/2015	SMACL	Avenant n° 23 au contrat dommages aux biens classe relais	30,75
19/10/2015	SELARL SARFATY et Associés	Honoraires affaire FRADON III/COMMUNE.	1 695,60
19/10/2015	FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	Frais annonce offre d'emploi MNS.	95,00
19/10/2015	PAGES JAUNES	Frais publication annuelle.	2 761,20

Marché passé selon une procédure adaptée pour le déploiement et maintenance d'une solution de montée en débit par la création de points de mutualisation :

Lot	Intitulé	Attributaire	Prestation	Montant HT
1	déploiement et maintenance d'une solution de montée en débit par la création de points de mutualisation	ORANGE SA	Réalisation des travaux	71 062,84 €
			Maintenance (5 ans)	4 335,40 €

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	section et n°	Surface parcelle	Surface habitable	Prix	Date	Bénéficiaire	Renon- ciation	Date de départ
10/09/2015	Brazier Alain 23 Grand Rue 17130 Montendre	Me Lamaignère Bernard 4 rue Savin 17240 St Genis de Saintonge	terrain + maison 23 Grand Rue	AA n° 178	2 a 27 ca		190 000 €	08/09/2015	Corinne Barbier 4 Place du Champ de Foire 17130 Montendre	X	11/09/2015
10/09/2015	Verdon Lucile 10 rue du Prof Calumette 33150 Cenon	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain + maison 42 Avenue de la République	AO n° 180	6 a 26 ca		74 000 €	08/09/2015	Merzak Bersali 25 rue Honoré de Balzac 77100 Meaux	X	11/09/2015

14/09/2015	Francomme Micheline 16 Place du Champ de Foire 17130 Montendre	Me Fieuzet S 54 Le Bourg 17210 Chepniers	terrain + maison 38 rue de Saint Savin	BA n° 45	9 a 92 ca		148 000 €	11/09/2015	Cts Lopez Le Moulin de la Fenêtre 17130 Pommiers-Moulons	X	16/09/2015
24/09/2015	Aznar Jean- François La Grimauderie 17130 Montendre	Me Masson Fabienne 1 Place des Cônes 33390 Blaye	terrain + maison 46 rue de Saint Savin	BA n° 82 et 84	16 a 24 ca		65 000 €	22/09/2015	Francette Traquet 13 route de Jonzac 17130 Montendre	X	07/10/2015
25/09/2015	Gagnerot Patrice 2 rue du Mont 70190 Maizieres	Me Huleux J, 71 Avenue de la République 17150 Mirambeau	terrain + maison 17 rue de Saint Savin	AC n° 174	14 a 95 ca		54 900 €	24/09/2015	Lesueur Arnaud Moigner Nathalie 86700 Couhé	X	07/10/2015
28/09/2015	Lépine Jean Eugène 2 rue Delambre 77400 Lagny sur Marne	Me Dupeyron Damien 30 Avenue de Paris BP 16 33620 Cavignac	appartement 9 rue des Brouillauds	AB n° 124	85 m ²	85 m ²	28 500 €	23/09/2015	Alk Pereira Da Silva 3 rue du Lavoir 17270 Cercoux	X	07/10/2015
15/10/2015	Chauvin Manon 16 Place du Palais 33000 Bordeaux	Me Daeschler Laurent Chemin des Groies de Chez Fouché BP 126 17504 Jonzac	maison Chez Moriau	AV n° 15	44 a 21 ca		80 000 €	13/10/2015	Chauvin Eva 2 Chemin de la Maison Neuve 17 Nieul le Virouil	X	15/10/2015
15/10/2015	Wager Antoine 35 rue Lambrechts 92400 Courbevoie	Me Granger Luc 3 rue du Général Malet 85200 Fontenay-Le- Comte	maison 3 rue du Nord	AH n° 44	4 a 14 ca		110 000 €	13/10/2015	M, Mme Prélois Jack 18 Chemin de Chez Durandet 17240 Clion	X	15/10/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de la fille de Monsieur et Madame BELLENGUEZ des suites d'une longue maladie et du décès de Monsieur LEGENTIL. Il s'associe ainsi que les membres du Conseil à la douleur des familles.

Monsieur le Maire rappelle que la COP 21 se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015. Il propose que l'exposition COP 21 mise à disposition par la Région Poitou-Charentes au cours de la semaine dernière, soit plastifiée et exposée jusqu'à la fin de cet événement capital pour l'avenir de la planète afin de sensibiliser la population aux enjeux du réchauffement climatique. Diverses manifestations pourraient être également envisagées telles que la plantation d'arbres par les écoles.

Monsieur François-Xavier CAILLET explique que Madame Janique CRIARD-HERAUD lui a fait part de son inquiétude à voir des chasseurs fusils non cassés à proximité du lac le week-end dernier.

Monsieur le Maire explique qu'il sera pris attache avec le Président de l'ACCA pour faire le point à ce sujet.

Madame Marie GRUEL demande s'il sera envisagé de mettre en place de la vidéosurveillance sur certains secteurs de Montendre, plus particulièrement la rue de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire explique qu'il sera éventuellement prévu la mise en place de systèmes de ce type dans le cadre de la protection des bâtiments publics mais pas sur la voie publique en général.

Rien ne restant à l'ordre du jour et aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Maire déclare la séance levée à 22h48.

Le Maire,

Bernard LALANDE